

**Ministry of Education**

Deputy Minister

Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2**Ministère de l'Éducation**

Sous-ministre

Édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2**2016 : B07****Note de service**

**Destinataires :** Directrices et directeurs de l'éducation  
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des  
administrations scolaires

**Expéditeur :** George Zegarac  
Sous-ministre

**Date :** Le 24 mars 2016

**Objet :** Financement des programmes d'enseignement pour  
l'année scolaire 2016-2017 – Subventions APE

---

Le ministère de l'Éducation a le plaisir d'annoncer, au moment même où il publie les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), le financement projeté en 2016-2017 pour les Subventions pour d'autres programmes d'enseignement (Subventions APE).

**Contexte**

Le système d'éducation de l'Ontario doit son succès principalement à sa vision cohérente, dont les objectifs sont connus et adoptés par tous les partenaires. Cette vision, énoncée dans le document *Atteindre l'excellence : Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario*, comprend quatre grands objectifs pour notre système d'éducation : atteindre l'excellence dans l'enseignement et l'apprentissage, assurer l'équité, promouvoir le bien-être et rehausser la confiance du public dans le système d'éducation financé par les fonds publics.

Cette vision renouvelée continue de nous mettre au défi de transformer le secteur de l'éducation de l'Ontario afin de répondre aux attentes d'aujourd'hui et de bâtir la province dynamique et prospère de demain. Ajoutons à cela qu'en optimisant l'utilisation des ressources, nous nous assurerons d'avoir un système viable et responsable.

Les fonds octroyés dans le cadre des Subventions APE visent l'avancement des objectifs et des priorités de la vision renouvelée. Pour transformer le système d'éducation et atteindre nos objectifs communs, définis dans le document *Atteindre l'excellence*, tout en respectant nos budgets, il faut de la volonté, de la détermination et des solutions créatives qui seront déployées efficacement et qui apporteront le maximum de bienfaits à nos élèves.

## Changements pour 2016-2017

### Transfert vers les SBE

Afin que le Ministère puisse mieux répondre aux exigences en matière de rapports tout en continuant d'appuyer ses objectifs et priorités clés, il transférera plusieurs programmes des Subventions APE aux SBE en 2016-2017 (voir la note de service 2016 : B07).

- Les fonds destinés au personnel de bibliothèque, qui devraient s'élever à 10 millions de dollars en 2016-2017, servent à embaucher des enseignantes-bibliothécaires ou enseignants-bibliothécaires, ou des bibliotechniciennes ou bibliotechniciens pour favoriser l'apprentissage des élèves du palier élémentaire. Ce financement sera versé dans une enveloppe de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage.
- Le financement de l'initiative des plans de développement de la capacité locale de Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves, qui devrait atteindre 3,2 millions de dollars en 2016-2017, aide les conseils scolaires à renforcer leurs capacités de gestion de l'information orientant leurs décisions, l'administration des écoles et les pratiques en classe. Cette somme fera partie de la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires.
- Les fonds dédiés à l'enseignement de plein air, d'un montant de 17 millions de dollars en 2016-2017, permettent d'offrir des expériences d'apprentissage à l'extérieur aux élèves de l'élémentaire et du secondaire. Ils seront fournis dans une enveloppe de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage qui englobe six autres allocations finançant directement les programmes d'amélioration du rendement des élèves. L'enveloppe s'appliquera à l'ensemble des sept allocations, et non séparément à chacune d'elle.
- Le financement destiné à l'apprentissage et à l'enseignement assistés par la technologie, s'élevant à 7,6 millions de dollars en 2016-2017, permet de doter chaque conseil d'une personne-ressource dans ce domaine qui favorisera la transformation de l'apprentissage et de l'enseignement dans l'environnement physique et virtuel. Cette somme fera partie de la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires.
- Le financement destiné aux plans d'action des conseils scolaires pour l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits, qui s'élèvera à 6,0 millions de dollars en 2016-2017, a pour objectif la mise en œuvre de plans d'action pour l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits qui comprennent des programmes et initiatives qui s'alignent sur le document *Plan de mise en œuvre : Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits*.

## Stratégie renouvelée pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques

Dans les prochaines semaines, le Ministère présentera la Stratégie renouvelée pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques; il s'agit d'un plan mettant à profit toutes les connaissances et preuves qui nous aident à mieux comprendre comment nous pouvons améliorer cet enseignement et apprentissage. Conçue en partenariat avec les conseils scolaires, cette stratégie propose une approche intégrée depuis la petite enfance jusqu'à la 12<sup>e</sup> année, qui est adaptée aux expériences d'apprentissage et d'enseignement en mathématiques des enfants, des élèves et des éducateurs et enseignants.

La Stratégie propose de nouvelles formes de soutien à *toutes* les écoles, l'accroissement de l'aide offerte à *certaines* écoles et le renforcement du soutien spécialisé offert aux *quelques* écoles ayant le plus haut pourcentage d'élèves qui n'atteignent pas encore la norme provinciale en mathématiques. Ces soutiens seront aussi centrés sur les forces et les besoins des élèves ayant des troubles d'apprentissage et de ceux qui suivent des cours appliqués de mathématiques obligatoires. De même, la Stratégie offrira aux conseils scolaires une certaine marge de manœuvre dans l'organisation de ces soutiens; ils pourront ainsi les adapter à leurs écoles, ainsi qu'aux ressources et à la capacité de mise en œuvre de celles-ci.

La Stratégie a été conçue à partir de données probantes sur les structures et approches efficaces tirées de pratiques, d'évaluations et de recherches, notamment dans le cadre des programmes financés par les Subventions APE indiqués ci-dessous. Le financement de ces programmes sera réaffecté à la Stratégie, et ne sera par conséquent pas décrit dans la présente note de service.

- Accroître la capacité de différenciation pédagogique
- Engagement, amélioration et monitoring systémiques / Partenariat d'interventions ciblées de l'Ontario
- Enquête collaborative pour l'apprentissage des mathématiques
- Enquête collaborative relative à l'impact pédagogique
- Enseignantes et enseignants responsables de l'étude des travaux d'élèves
- Équipe d'amélioration des écoles – Coachs des directions d'école
- Équipes interpaliers et équipes responsables de la réussite des élèves
- Initiative Accroître la capacité des petits conseils et des conseils du Nord pour l'enseignement des mathématiques
- Initiative de soutien aux écoles
- L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année
- Stratégie de mathématiques en langue française

Le Ministère publiera dans les semaines à venir une note de service B sur les Subventions APE (et plus particulièrement sur les mathématiques) qui présentera le modèle de financement de la Stratégie, les hypothèses sous-jacentes et les allocations versées à chaque conseil scolaire.

### Allocation des fonds

Pour vous aider à planifier votre budget pour l'année scolaire 2016-2017, nous vous confirmons que le Ministère fournira 104,1 millions de dollars aux conseils scolaires et aux administrations scolaires dans le cadre des Subventions APE, afin de faire avancer les priorités ministérielles. De cette somme :

- un montant de 79,4 millions de dollars a déjà été octroyé (l'affectation des fonds par conseil scolaire figure dans la présente note de service);
- un montant de 24,7 millions de dollars n'a pas encore été octroyé (l'affectation des fonds par conseil scolaire sera confirmée plus tard dans l'année).

Le tableau suivant présente le détail des fonds accordés pour chaque initiative :

Initiative (M\$)	Montant octroyé	Montant à octroyer	Total
<i>Section 1 – Financement octroyé par programme et répartition des fonds dans les conseils scolaires</i>			
Accent sur les jeunes	8,0	0,0	8,0
Bien-être : Écoles sécuritaires et tolérantes, écoles saines et santé mentale à l'école	6,4	0,0	6,4
Équipe d'appui pour la santé mentale dans les écoles	1,0	0,0	1,0
Fonds pour la technologie et l'apprentissage	36,4	0,0	36,4
Formation et soutien en matière d'autisme	3,0	0,0	3,0
GIARE – centres de réseautage	1,4	0,0	1,4
Politique d'aménagement linguistique (PAL)	0,2	0,0	0,2
Programmes des leaders de la petite enfance	8,9	0,0	8,9
Stratégie de littératie en langue française	0,2	0,0	0,2
Utilisation communautaire des installations scolaires – Coordination de la liaison	6,4	0,0	6,4
Utilisation communautaire des installations scolaires – Écoles prioritaires	7,5	0,0	7,5
<i>Section 2 – Financement octroyé par programme (à confirmer)</i>			
Équité et éducation inclusive – Participation des parents	0,0	0,9	0,9
Initiative de ré-engagement des élèves (12 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> +) )	0,0	1,2	1,2
La voix des élèves	0,0	1,6	1,6
Majeures Haute spécialisation	0,0	6,6	6,6
Programme d'apprentissage et d'expérience de travail de la FPO	0,0	0,4	0,4
Programme d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant	0,0	4,5	4,5
Programme de leadership et d'apprentissage pour les Premières Nations, les Métis et les Inuits	0,0	0,3	0,3
Programme de tutorat en salle de classe	0,0	1,2	1,2
Réussite des élèves – Accroître la capacité d'enseignement efficace en littératie (de la 7 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année)	0,0	1,7	1,7
Initiative conjointe de soutien aux écoles et de ré-engagement pour les Premières Nations, Métis et Inuits	0,0	2,0	2,0
Stratégie en matière d'éducation internationale	0,0	0,4	0,4
Stratégie ontarienne en matière de leadership	0,0	4,0	4,0
<b>Total</b>	<b>79,4</b>	<b>24,7</b>	<b>104,1</b>

## **Section 1 – Financement octroyé par programme et répartition des fonds dans les conseils scolaires**

Ce sont 79,4 millions de dollars qui ont été alloués aux conseils scolaires (voir l'annexe A pour de plus amples détails).

### ***Accent sur les jeunes (8,0 M\$)***

Le financement de ce programme se poursuit en 2016-2017 afin d'appuyer les partenariats entre certains conseils scolaires et les organismes communautaires locaux. Ce programme offre des activités et des possibilités d'emploi d'été et après l'école aux élèves qui vivent dans des milieux où les besoins sont importants.

### ***Bien-être : Écoles sécuritaires et tolérantes, écoles saines et santé mentale à l'école (6,4 M\$)***

Ce financement regroupe, tout comme en 2015-2016, les fonds alloués pour la santé, la sécurité et la tolérance dans les écoles et la mise en œuvre des stratégies de santé mentale des conseils scolaires s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Ces fonds ont été regroupés afin de donner aux conseils scolaires l'autonomie voulue pour mieux harmoniser leurs initiatives. Ces derniers pourront ainsi allouer les fonds à chacun des trois domaines du regroupement comme bon leur semble, du moment qu'ils atteignent (ou dépassent) les cibles ministérielles de façon rentable. De plus, cette façon de faire allègera leur fardeau administratif, car une seule entente de paiement de transfert et un seul rapport seront requis.

Ce financement vise à aider les conseils scolaires à atteindre l'objectif ministériel portant sur le bien-être des élèves. Il peut servir :

- à poursuivre la création et la mise en œuvre de leurs stratégies et de leurs plans d'action en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances qui s'échelonnent sur trois ans;
- à faire avancer la mise en place d'une approche de promotion d'un milieu sécuritaire, inclusif et tolérant à l'échelle des écoles;
- à mettre à jour les protocoles des services policiers locaux ou des conseils scolaires et la formation offerte au personnel scolaire et aux agents de police sur la mise en œuvre de ces protocoles, requise avant le 1<sup>er</sup> septembre 2016;
- à soutenir les stratégies et les activités conformes aux pratiques présentées dans le document *Les fondements d'une école saine*.

### ***Équipe d'appui pour la santé mentale dans les écoles (Équipe d'appui) (1,0 M\$)***

Cette année encore, des fonds seront accordés à l'Équipe d'appui pour la santé mentale dans les écoles, une initiative qui s'inscrit dans la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances. L'Équipe d'appui est une équipe provinciale de soutien à la mise en œuvre qui a pour mandat d'aider les 72 conseils scolaires et les 4 administrations scolaires à promouvoir la santé mentale et le bien-être des élèves. Elle travaille au renforcement des conditions organisationnelles favorisant l'adoption de pratiques efficaces en matière de santé mentale dans les écoles, au développement des compétences des représentantes et représentants du milieu de l'éducation en ce qui touche à la santé mentale des élèves et à la mise en œuvre dans les écoles de programmes de promotion et de prévention en matière de santé mentale fondés sur des données probantes.

### ***Fonds pour la technologie et l'apprentissage (36,4 M\$)***

Le Fonds pour la technologie et l'apprentissage (FTA) s'inscrit dans la vision renouvelée de l'Ontario, qui appelle la transformation et la modernisation du secteur de l'éducation au moyen d'investissements favorisant l'adoption de pratiques pédagogiques approfondies et par la promotion des compétences globales du 21<sup>e</sup> siècle basées sur les technologies.

Le Council of Ontario Directors of Education, le partenaire du Ministère dans cette initiative, communiquera plus tard aux conseils scolaires, aux administrations scolaires et à la Direction des écoles provinciales le financement réel octroyé, les exigences de reddition de comptes ainsi que les exigences de recherche et de rapport en ce qui concerne le FTA et les soutiens régionaux.

### ***Formation et soutien en matière d'autisme (3,0 M\$)***

Les conseils scolaires continueront de recevoir du financement pour appuyer la formation sur les méthodes pédagogiques basées sur l'analyse comportementale appliquée (ACA). Il sera ainsi possible d'accroître les compétences des équipes scolaires, notamment du personnel enseignant ainsi que d'autres éducateurs appelés à travailler avec des élèves souffrant de troubles du spectre autistique, dans l'application de ces méthodes en classe.

### ***Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves (GIARE) (1,4 M\$) – centres de réseautage***

La GIARE a pour objectif d'améliorer la capacité en matière de collecte de données, de gestion de l'information et d'analyse au sein du système d'éducation. Ce financement est accordé à sept centres de réseautage professionnel GIARE de la province (six centres régionaux de langue anglaise et un centre provincial de langue française); ces centres, formés de conseils scolaires, ont été créés à l'intention des enseignantes et enseignants, des directions d'école et des hauts dirigeants au niveau du conseil scolaire qui participent à des activités visant à améliorer la capacité à utiliser l'information dans le but d'améliorer le rendement des élèves. Dans chaque centre, le conseil scolaire « responsable » collabore avec les autres conseils scolaires en vue de planifier, de mettre en œuvre et d'évaluer des projets visant à améliorer la capacité.

### **Politique d'aménagement linguistique (0,2 M\$)**

La Politique d'aménagement linguistique (PAL) vise à assurer la protection, l'amélioration et la transmission de la langue française et de la culture francophone dans le milieu minoritaire que forment les écoles de langue française de l'Ontario. Adoptée en 2004, la PAL est la grande politique de planification linguistique mise en place par la province pour les 12 conseils scolaires de langue française. Ses principaux objectifs (offrir un enseignement de qualité et créer un espace francophone au moyen de partenariats) cadrent parfaitement avec ceux de la vision renouvelée de l'éducation de l'Ontario (atteindre l'excellence, assurer l'équité, promouvoir le bien-être et rehausser la confiance du public).

### **Programmes des leaders de la petite enfance (8,9 M\$)**

Les conseils scolaires recevront des fonds grâce auxquels ils pourront continuer de financer un minimum de 0,5 équivalent à plein temps (EPT) pour un poste de leader de la petite enfance, à l'échelon d'agente ou d'agent de supervision. Voici les principales fonctions de ce poste :

- Assurer le leadership dans la mise en œuvre, à l'échelle du système, de la vision appelant la création d'un réseau de programmes et de services pour la petite enfance qui sont adaptés aux besoins, de haute qualité, accessibles, et de plus en plus intégrés et qui favorisent le développement sain des enfants, tel que l'énonce le Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance.
- Élaborer des politiques, protocoles, programmes, normes et stratégies, selon les besoins, pour assurer l'excellente qualité des programmes et services destinés à la petite enfance.
- Coordonner un plan systémique en vue d'améliorer l'intégration de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein, des services de garde d'enfants et des programmes et services destinés à la petite enfance à chaque communauté scolaire.
- Contribuer au savoir dans le milieu de la petite enfance en participant à l'élaboration, à l'examen, à l'administration et à l'application de mesures et d'indicateurs de rendement.
- Soutenir la vision du Ministère énoncée dans *Atteindre l'excellence* en appliquant les principes d'apprentissage par le jeu et par l'enquête à la 1<sup>re</sup> année et aux années suivantes.
- Appuyer les équipes pédagogiques de la maternelle et du jardin d'enfants et les administratrices et administrateurs dans la mise en œuvre de la version révisée du programme de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein et des nouveaux relevés d'apprentissage.

Au cours de l'année scolaire 2016-2017, une allocation de 8,5 millions de dollars sera accordée pour financer les postes permanents de leader de la petite enfance, ainsi qu'un financement ponctuel de 0,5 million de dollars.

### ***Stratégies de littératie en langue française (0,2 M\$)***

Un financement est alloué aux conseils scolaires de langue française qui participent à un projet soutenant l'utilisation du document *La littératie dans toutes les matières : Guide d'enseignement efficace de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année* et du portail électronique présenté sous le nom de *Trousse d'acquisition de compétences langagières en français* (TACLEF).

### ***Utilisation communautaire des installations scolaires – Coordination de la liaison (6,4 M\$)***

Les fonds alloués permettront aux conseils scolaires d'embaucher des coordonnatrices et coordonnateurs de la liaison. Ceux-ci assureront la prestation efficace du Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires à l'échelle locale, notamment en veillant à la coordination du programme, en assurant la liaison, en communiquant de l'information et en recueillant des données. Il s'agit d'un programme qui permet à toutes les écoles d'offrir des installations intérieures et extérieures à coût abordable à des organismes sans but lucratif en dehors des heures d'école.

### ***Utilisation communautaire des installations scolaires – Écoles prioritaires (7,5 M\$)***

L'Initiative des écoles prioritaires, un volet du Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires, permet à certaines écoles, situées dans des quartiers défavorisés, d'offrir gratuitement à des organismes sans but lucratif l'accès à leurs installations après les heures d'école.

## **Section 2 – Financement octroyé par programme (à confirmer)**

Cette section décrit la répartition des 24,7 millions de dollars qui seront octroyés aux différents programmes. Les montants alloués à chaque conseil scolaire seront confirmés plus tard dans l'année.

### ***Équité et éducation inclusive – Participation des parents (0,9 M\$)***

Des fonds seront accordés afin de soutenir sept réseaux de mise en œuvre en matière d'équité et d'éducation inclusive dirigés par les conseils scolaires (six réseaux anglophones régionaux et un réseau francophone provincial). Ainsi, un total de 875 000 \$ sera versé à ces réseaux pour les aider à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive et de la Politique de participation des parents. Les réseaux pourront faire part de leurs pratiques prometteuses aux écoles et aux conseils scolaires de la province.

### ***Initiative de ré-engagement des élèves (12<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>+) (1,2 M\$)***

Un financement sera attribué aux conseils scolaires de langue anglaise afin de les aider à communiquer avec les élèves qui ont quitté l'école alors qu'il leur manquait peu pour obtenir leur diplôme et à leur offrir des programmes de mentorat et de suivi. Les conseils scolaires devront indiquer au Ministère :

- le nombre d'élèves avec lesquels ils ont communiqué;
- le nombre d'élèves qui sont retournés à l'école;
- le nombre d'élèves qui ont satisfait aux exigences en matière de compétences linguistiques et de services communautaires en vue d'obtenir le diplôme;
- le nombre d'élèves qui ont obtenu leur diplôme;
- le nombre de crédits que ces élèves ont obtenus.

### **La voix des élèves (1,6 M\$)**

La voix des élèves offre la possibilité d'apprendre directement des élèves, de découvrir ce qui peut les aider à renforcer leur engagement ou leur réengagement à l'égard de leur apprentissage, ce qui peut notamment passer par l'amélioration de la communication entre les élèves et les éducateurs, au sens large. L'initiative aide aussi les élèves à renforcer leurs qualités de bons citoyens, comme le leadership, l'esprit d'équipe, la défense des droits, le sens de l'organisation, la pensée créative, la résolution de problèmes, l'efficacité personnelle, la confiance en soi et la pensée critique.

Le programme inclut :

- le Conseil consultatif ministériel des élèves;
- les projets *Exprime-toi!*;
- la boîte à outils *Exprime-toi!*;
- l'initiative Les élèves en tant que chercheurs.

Tous les conseils scolaires sont invités à encourager les élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, en particulier ceux dont le rendement scolaire est faible, à présenter une demande de subvention dans le cadre d'un projet *Exprime-toi!*. Ce programme prévoit le montant d'environ 1,2 million de dollars pour financer jusqu'à 1 200 projets en français ou en anglais, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par projet. Un montant supplémentaire de 350 000 \$ peut être accordé à 140 autres projets, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ par projet.

### **Majeures Haute Spécialisation (6,6 M\$)**

Des fonds pour les programmes de Majeure Haute Spécialisation (MHS) sont offerts aux conseils scolaires par l'intermédiaire des Subventions pour les besoins des élèves (environ 75 % du financement) et des Subventions APE (paiement de transfert totalisant 25 % du financement). Le montant alloué à un conseil scolaire peut changer si le nombre d'élèves inscrits et les programmes offerts diffèrent de ceux présentés dans sa demande pour 2016-2017.

Les fonds devront être utilisés pour couvrir les frais liés à la prestation des programmes de MHS dans les catégories de dépenses suivantes :

- certification et programmes de formation pour les élèves inscrits à des programmes de MHS;
- suivi des élèves en ce qui concerne l'achèvement de toutes les composantes de leur MHS;
- achat d'équipement et de produits consommables;
- établissement et renouvellement des liens avec les entreprises locales et les partenaires communautaires;
- perfectionnement professionnel du personnel enseignant.

***Programme d'apprentissage et d'expérience de travail de la fonction publique de l'Ontario (FPO) (0,4 M\$)***

Les conseils scolaires admissibles recevront du financement pour soutenir la prestation du Programme d'apprentissage et d'expérience de travail de la FPO, un programme d'éducation coopérative spécialisé qui permet le réengagement des jeunes de 16 à 20 ans issus de collectivités désignées comme prioritaires. Ce programme offre aux élèves la possibilité d'obtenir des crédits en vue de leur diplôme d'études secondaires et de vivre une expérience de travail rémunérée au sein des ministères ou des organismes du gouvernement de l'Ontario.

***Programme d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant (4,5 M\$)***

Destiné à des enseignantes et enseignants chevronnés, ce programme consiste en des apprentissages autonomes et au partage de ces apprentissages, en fonction des priorités du Ministère, du conseil scolaire ou de l'école. Il offre aux enseignants des occasions d'accroître leurs connaissances et habiletés en matière de leadership et de faire connaître leurs pratiques exemplaires aux autres. À ce jour, environ 840 projets, auxquels plus de 4 300 enseignantes et enseignants ont participé, ont été approuvés et financés.

***Programme de leadership et d'apprentissage pour les Premières Nations, les Métis et les Inuits (0,3 M\$)***

L'objectif de ce programme est de proposer aux élèves des Premières Nations, métis et inuits de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année des activités de développement du leadership dans un contexte culturel pertinent. Les jeunes leaders acquièrent les compétences et les connaissances qui donneront corps à leurs ambitions, par exemple en vue de répondre aux besoins de leur communauté et de leurs écoles ou de les aider à mieux comprendre leur histoire et leur héritage.

Dans chaque région, un conseil scolaire est responsable de coordonner le programme; la structure de celui-ci se base sur le travail collaboratif des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits, des conseils consultatifs sur l'éducation autochtone et des conseils scolaires, avec le soutien des leaders pour la réussite des élèves et des responsables de l'éducation des Autochtones de la région.

Neuf rencontres de leadership réunissant environ 500 élèves sont prévues, pour un financement d'environ 33 000 \$ par région.

***Programme de tutorat en salle de classe (1,2 M\$)***

Grâce à ce financement, les conseils scolaires peuvent embaucher et former des étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire pour qu'ils offrent du tutorat à des élèves de l'élémentaire. Les tutrices et tuteurs appuient le travail des enseignantes et enseignants en salle de classe en aidant les élèves à renforcer leurs habiletés et leur compréhension des concepts présentés. Les conseils scolaires doivent présenter une demande pour obtenir ces fonds, dont les montants seront confirmés plus tard dans l'année.

***Réussite des élèves – Accroître la capacité d'enseignement efficace en littératie (de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année) (1,7 M\$)***

Tous les conseils scolaires de langue anglaise peuvent avoir accès à d'autres fonds afin d'accroître leur capacité d'enseignement efficace et de différenciation pédagogique en littératie dans l'optique de répondre aux besoins des élèves qui requièrent un soutien dans ce domaine. L'apprentissage de la littératie se fonde sur six grands principes, présentés dans le document *Mettre l'accent sur la littératie, M-12*, et sur d'autres ressources ministérielles, comme les ressources sur l'apprentissage en littératie chez les adolescents et celles de la Division du rendement des élèves. En équipes, les conseils scolaires évalueront les besoins en littératie des élèves de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année et y répondront; ils créeront également des outils pour aider les élèves à satisfaire aux exigences en matière de compétences linguistiques pour l'obtention du diplôme.

Les enquêtes collaboratives s'inscriront dans un cycle qui comprend :

- l'étude de données ou de preuves recueillies en classe (par exemple dans le cadre des travaux des élèves), afin de cibler les besoins en littératie qui causent les écarts de rendement;
- une nouvelle formation destinée aux enseignants et aux éducateurs sur la façon de répondre aux besoins d'apprentissage des élèves;
- des réponses de la part des enseignants et des éducateurs aux besoins d'apprentissage individuels des élèves (comme la différenciation pédagogique);
- un suivi, afin de mesurer l'impact du changement des pratiques d'enseignement ainsi que des leaders sur l'apprentissage, l'engagement et le rendement des élèves.

Les conseils scolaires admissibles pourront présenter une demande de financement supplémentaire au titre des Subventions APE afin de répondre aux besoins immédiats de la cohorte de 10<sup>e</sup> année qui se prépare à passer le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) et aux élèves du cycle supérieur qui ne satisfont pas encore aux exigences en littératie; ce financement pourra aussi servir à financer les projets à long terme qui offrent un soutien supplémentaire aux élèves du cycle intermédiaire, s'ils en ont besoin pour satisfaire aux exigences en matière de compétences linguistiques en vue de l'obtention du diplôme.

***Initiative conjointe de soutien aux écoles et de ré-engagement pour les Premières Nations, Métis et Inuits (2,0 M\$)***

Cette initiative, qui regroupe l'Initiative de soutien aux écoles pour la réussite des élèves des Premières Nations, métis et inuits et l'Initiative de ré-engagement des élèves (12<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>+), est en place dans les quelques conseils scolaires où il a été décidé qu'une approche plus ciblée et directe était nécessaire pour mieux servir les élèves des Premières Nations, métis et inuits dont la réussite scolaire est irrégulière ou qui sont démotivés. Ce regroupement des fonds aidera les conseils scolaires qui en bénéficieront à embaucher une éducatrice ou un éducateur ou une enseignante ou un enseignant à temps plein (ou l'équivalent) afin d'améliorer les capacités du personnel enseignant travaillant avec des élèves des Premières Nations, métis ou inuits auto-identifiés qui suivent des cours appliqués de 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année et qui n'ont pas encore les résultats scolaires souhaités ou qui ont abandonné l'école. L'accent sera notamment mis sur les cours appliqués de mathématiques.

***Stratégie en matière d'éducation internationale (0,4 M\$)***

Ce financement vise à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie en matière d'éducation internationale de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année au moyen de subventions qui aident les conseils scolaires à financer et à améliorer les programmes d'éducation internationale. Les conseils scolaires envoient chaque année leurs propositions au Ministère, qui les évalue selon des critères établis. Le financement, qui s'élève à 350 000 \$, est ensuite réparti entre les proposants retenus.

***Stratégie ontarienne en matière de leadership et programme Amélioration de l'apprentissage professionnel : Le mentorat pour tous (4,0 M\$)***

Le leadership au service de l'apprentissage est une vision renouvelée du leadership qui s'appuie sur les réalisations des dix dernières années. Avec le Cadre de leadership de l'Ontario, il représente l'un des piliers de la Stratégie ontarienne en matière de leadership. Il sert d'outil de réflexion et d'élément fondamental dans la détermination des prochaines étapes pour mettre en place des pratiques de leadership qui créeront les conditions nécessaires à la transformation de la culture, au fur et à mesure que les conseils scolaires et la province concrétisent la vision définie dans le document *Atteindre l'excellence : Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario*. Le leadership au service de l'apprentissage joue un rôle clé dans la réalisation des quatre objectifs énoncés dans *Atteindre l'excellence* qui motivent et orientent le travail des leaders.

La vision renouvelée du leadership (le leadership au service de l'apprentissage) a été intégrée à la Stratégie de développement du leadership au niveau du conseil scolaire (SDLC) de 2016-2017. Cette année encore, les conseils scolaires recevront des fonds pour la planification de la relève et le renforcement des capacités; la collecte de données et la recherche; le développement continu de pratiques de leadership et de ressources personnelles en leadership efficaces par le mentorat et le coaching; et la promotion d'une culture d'amélioration continue axée sur le développement professionnel. La SDLC continuera d'appuyer les objectifs des plans d'amélioration des conseils scolaires et des écoles en ce qui concerne le rendement des élèves, ainsi que les plans pluriannuels des conseils scolaires.

Le financement octroyé pour l'amélioration de l'apprentissage professionnel (Le mentorat pour tous) contribuera à la qualité des ressources et des occasions d'apprentissage professionnel que les conseils scolaires offrent à leur personnel enseignant. La vision renouvelée correspond à un engagement à offrir des occasions d'apprentissage authentique, collaboratif et continu à toutes les apprenantes et tous les apprenants. Les modèles d'apprentissage éprouvés comme le mentorat permettent de décloisonner l'enseignement, de favoriser la collaboration et de soutenir les capacités de leadership des éducateurs et des enseignants par l'échange intentionnel de connaissances et de pratiques entre collègues. Les conseils scolaires sont bien placés pour offrir des solutions d'encadrement de toutes sortes adaptées aux besoins d'apprentissage réels des mentors.

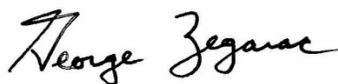
Les conseils scolaires pourront combiner les fonds qu'ils recevront pour la SDLC et pour l'amélioration de l'apprentissage professionnel afin d'offrir un encadrement à différents types de mentors : enseignantes associées et enseignants associés, mentors du Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant, mentors des directions d'école et des directions adjointes, mentors des éducatrices et éducateurs de la petite enfance, mentors dans le domaine des opérations et des installations, conseillères et conseillers du conseil scolaire, et coordonnatrices et coordonnateurs.

### **Prochaines étapes**

Pour en savoir plus sur ces initiatives, veuillez communiquer avec les personnes-ressources habituelles du Ministère ou avec le bureau du sous-ministre adjoint responsable du programme concerné.

Le Ministère se réjouit de travailler en partenariat avec les conseils scolaires au cours de l'année scolaire 2016-2017. Votre collaboration, vos idées et votre soutien jouent un rôle déterminant dans la concrétisation des objectifs et de la vision de la province en matière d'éducation. Le Ministère tient en haute estime votre leadership efficace et votre dévouement envers l'atteinte de l'excellence pour tous les élèves. Je suis convaincu qu'ensemble, nous pourrons miser sur nos réussites passées et veiller à ce que nos écoles continuent d'être la pierre angulaire de l'avenir de la province.

Le sous-ministre de l'éducation,

A handwritten signature in black ink that reads "George Zegarac". The signature is written in a cursive style with a large initial 'G'.

George Zegarac

c. c. : Surintendantes et surintendants des affaires scolaires et des finances

Frank Kelly, directeur exécutif, Council of Ontario Directors of Education

Tony Pontes, président, Council of Ontario Directors of Education

Martyn Beckett, sous-ministre adjoint, Division de l'apprentissage et du curriculum

Andrew Davis, sous-ministre adjoint (par intérim), Division des relations de travail en éducation

Denise Dwyer, sous-ministre adjointe, Division du leadership et du milieu d'apprentissage

Janine Griffore, sous-ministre adjointe, Division de l'éducation en langue française, de l'éducation autochtone et de la recherche

Nancy Matthews, sous-ministre adjointe, Division de la petite enfance

Cathy Montreuil, sous-ministre adjointe, Division du rendement des élèves

Bohodar Rubashewsky, sous-ministre adjoint, directeur général de l'administration

Gabriel F. Sékaly, sous-ministre adjoint, Division des politiques financières et des opérations